

LES TRADUCTIONS DE LA BIBLE, LE JANSENISME
ET LA REVOLUTION

par Bernard CHÉDOZEAU

« En la leccion de las Biblias vulgares soño haber hallado el origen de la Revolucion francesa » ; « c'est dans la lecture des Bibles en langue vulgaire que je pense avoir trouvé l'origine de la Révolution française », écrit l'abbé Lorenzo Hervas y Panduro dans son *Historia de la Vida del Hombre* (1789-1799). La question de l'influence de l'accès du laïc à la lecture de la Bible sur le développement des idées nouvelles est rarement posée avec une telle clarté.

Rappel des positions catholiques

Un rappel de la situation dans les pays catholiques semble indispensable. Sur le sujet de la lecture par le laïc des traductions bibliques, l'Eglise post-tridentine se divise en trois tendances : dans le croissant baroque, de la péninsule ibérique à la Hongrie, la traduction de la Bible en langue vernaculaire est formellement proscrite : l'*Index* romain condamne les « Biblia vulgari quocumque idiomate conscripta », et l'*Indice* espagnol est plus sévère encore. Deuxième tendance, celle des gallicans modérés : refusant les interprétations ultra-restrictives à l'espagnole, ces clercs autorisent cette lecture au laïc qui en a la « capacité » et qui obtient la « permission » du clerc. Troisième école enfin, celle de Port-Royal et surtout de Quesnel et des

« jansénistes », pour qui le catholique non seulement peut mais *doit* lire la Bible. Ainsi les opinions catholiques sont-elles partagées entre l'interdiction et l'obligation morale, avec des nuances qu'on ne peut étudier ici.

En France : une préparation éloignée de la Révolution

En France, une importante évolution se produit au long du XVII^e siècle ; elle conduit à une large ouverture aux laïcs, hommes, femmes, enfants. Port-Royal et ses proches donnent des traductions aussi bien de la Bible que de la messe et de l'office : en 1688 paraît le *Bréviaire romain* ; en 1693 la traduction de la Bible de Port-Royal est achevée, et de très nombreuses éditions de la Bible en Français sont données de 1696 à 1730 environ. Le rythme se ralentit alors, et après l'importante édition de 1759 je ne connais que deux éditions de la Bible : l'une, de 1781 à 1789, est la dernière édition de la Bible de Port-Royal avec les « grandes explications » ; elle s'inscrit dans le dernier éclat janséniste, et elle est à tirage limité. Elle présente des aspects émouvants lorsque l'éditeur, Beaume, à Nîmes, inquiet devant les troubles qui s'annoncent, appelle à l'aide les souscripteurs. Enfin il faut citer la somptueuse édition parfaitement contemporaine de la Révolution, puisqu'elle va de 1789 à l'an XII, chez Defer de Maison-neuve ; mais elle ne comporte plus les grandes explications, donne seulement le texte de la traduction de Sacy, qu'elle orne de 300 figures d'après les dessins de Marillier. En fait, il s'agit d'une édition pour bibliophiles et on peut considérer que dès 1789 la production des livres de la Bible s'est arrêtée en France.

Il y a donc en France une situation assez libérale, mais il ne faut pas croire que ces éditions innombrables ont été acceptées par tous les catholiques français. De très fortes oppositions continuent à se manifester, et lire en traduction la Bible, et surtout l'Ancien Testament, signifie souvent se ranger dans le camp des « jansénistes » et des novateurs, partager les idées nouvelles. L'accès du laïc aux livres saints favorise en effet les idées libérales, l'intellectualisme, l'individualisme, l'esprit critique exercé dans la solitude du cabinet. Parmi les points qui au XVIII^e siècle ont pu paraître justifier les craintes des ultramontains hostiles aux traductions, j'en retiendrai deux seule-

ment : le ridicule jeté sur les interprétations littérales de la Bible par Voltaire — cet aspect est connu — ; et le cas des laïcistes doctrinaux, c'est-à-dire de théologiens qui insistent sur le rôle des laïcs comme définisseurs de la foi. On sait que dans ce domaine le laïc ne joue qu'un rôle modeste : dans l'élection des évêques, dans la participation passive à l'excommunication, par exemple. Au XVIII^e siècle, et à l'occasion des conflits nés de la bulle *Unigenitus*, les laïcistes doctrinaux veulent faire du laïc un définisseur de la foi à partir de la lecture de la Bible, ce qui est proche des attitudes protestantes. Cette position hétérodoxe est le fait de groupes extrémistes ultra-minoritaires, mais elle fait scandale et contribue à souligner le tour facilement anti-romain, anti-hiérarchique, parfois même anticlérical, et globalement anti-baroque, de la lecture de la Bible en traduction (1).

Bref, au milieu du XVIII^e siècle et en France, d'un côté la question de l'accès du laïc ne se pose plus grâce à la multiplication des éditions, dues aux « jansénistes », de la Bible de Sacy et de ses variantes ; mais d'un autre côté cet accès est tenu pour responsable du développement des idées nouvelles et des déviations diverses étrangères au catholicisme tridentin, ultramontain, et un réel climat de suspicion continue de peser sur la question. Dans les pays méditerranéens, restés à l'écart des influences port-royalistes et jansénistes, les interdictions sont toujours valables.

Le bref de 1757 et sa difficile réception en Europe (1757-1800)

L'année 1757 aurait pu être une année capitale. Le 13 juin 1757, Benoît XIV approuve un décret du Saint-Office qui autorise les traductions en langue vernaculaire, pourvu qu'elles soient accompagnées de notes catholiques et qu'elles soient autorisées, et l'*Index* de 1758 entérine cet état de choses en supprimant l'interdiction des Bibles en langue vulgaire. Il n'est pas besoin de souligner l'importance de ces mesures libérales, qui auraient pu modifier radicalement la position catholique dans ce domaine délicat. En réalité, les difficultés vont se multiplier jusqu'à rendre le bref inopérant en dépit de nombreux efforts. Les obstacles viendront paradoxalement des jansénistes, à la

suite du synode de Pistoia ; ils s'aggraveront lors de la Révolution française. A la Restauration, les autorités romaines tenteront d'en réduire la portée lors de l'offensive des sociétés bibliques.

La traduction de la Bible dans les pays catholiques à la fin du XVIII^e siècle

La première conséquence du décret de 1757 est tout de même d'avoir rendu possible l'édition de traductions bibliques dans les pays catholiques méditerranéens. Le décret est de 1757 : c'est en France une occasion pour publier en 1759 une nouvelle édition in-folio de la *Bible* de Port-Royal ; mais dans ce pays ce n'est que prendre acte du décret, qui ne change rien à la situation. En Italie, en revanche, Antonio Martini publie de 1776 à 1792 sa traduction du Nouveau, puis de l'Ancien Testament. En Espagne, c'est en 1790 que paraît la traduction de Philippe Scio de San Miguel. Enfin paraît de 1791 à 1805 la traduction portugaise d'Antonio Pereira de Figueiredo. Bref, au tournant du siècle chacun des pays catholiques a sa traduction en langue vernaculaire.

En fait, les choses se passent dans un détail extrêmement complexe, qu'il est évidemment impossible de résumer ici, mais qui se fait toujours par rapport aux idées « jansénistes ». Je retiendrai seulement deux aspects : les conflits en Italie à l'occasion du synode de Pistoia, et un conflit typique lors de la publication de la traduction espagnole. On verra ainsi à quel point l'idée des traductions bibliques est rattachée, dans les mentalités du temps, aux positions jansénistes et quesnellistes ; et on comprendra les raisons pour lesquelles l'Eglise de la Restauration se repliera sur des positions frileuses.

Les malentendus italiens

L'évolution conflictuelle qui se produit en Italie fera peser de lourdes hypothèques sur les entreprises parallèles en Espagne et au Portugal, où joueront souvent les mêmes tendances nationalistes (josphisme, fébronianisme, pombalisme par exem-

ple). Pour la clarté de l'exposé, on considèrera séparément deux événements qui furent d'une portée considérable : la publication de la Bible « orthodoxe » de Mgr Martini, qui sera longtemps reprise en Italie ; les publications parallèles concurrentes voulues par les jansénistes toscans.

La publication de la Bible italienne d'Antonio Martini (1720-1809, *DB* 1032-3034) est expressément rattachée par son auteur au décret de 1757 (« del qual decreto ebbe questa impresa il suo principio e il suo fundamento », « décret auquel cette édition doit son origine et son fondement », préface générale au *Pentateuque*), et les approbateurs de l'ouvrage, qui sont des dominicains du Saint-Office de Turin, s'abritent derrière le même décret pour appuyer leur permission. Mais cette publication parfaitement orthodoxe et qui n'a rien de « janséniste » se heurte tout de suite à un premier type d'opposition : les traditionalistes hostiles au décret de 1757 tentent d'en réduire la portée pour ne voir qu'une simple tolérance dans ce qui est une autorisation formelle. Ces oppositions sourdes sont très fortes ; elles réussissent à retarder la publication de la suite de l'ouvrage, et Antonio Martini obtient contre elles un bref élogieux de Pie VI favorable à l'entreprise ; ce bref sera par la suite souvent invoqué par les partisans des traductions mais le Saint-Siège regrettera peut-être de l'avoir donné. Quoi qu'il en soit, la traduction de Martini témoigne de la présence d'un fort courant favorable aux traductions au sein même de l'Eglise catholique.

Mais les oppositions vont être renforcées par les difficultés nées du synode de Pistoia (*Dictionnaire de Théologie Catholique*, t. XII, col. 2134-2230), aux présupposés jansénistes, quesnellistes. Entre autres mesures reçues comme des provocations, il faut relever la réédition du Nouveau Testament, en 1779, avec des notes jansénistes, en 1786 avec le commentaire de Quesnel dans *les Réflexions morales* et surtout de 1787 à 1792, c'est-à-dire pendant la publication de l'Ancien Testament de Mgr Martini, la traduction en italien de la traduction française de Sacy, qui paraît à Gênes. Toutes ces éditions polémiques ne sont qu'un élément de la lutte des jansénistes toscans, mais elles n'en confirment pas moins bien des catholiques dans l'idée que la traduction de la Bible est le fait des jansénistes, et elles placent Mgr Martini dans un embarras réel. La bulle *Auctorem Fidei*

qui condamne le synode de Pistoia le 28 août 1794 en porte les traces évidentes.

Il n'est pas possible de développer ici ces éléments trop brefs. On note seulement que c'est ce même Antonio Martini, devenu archevêque de Florence en 1799, qui obtient alors la rétractation de l'évêque de Pistoia, Scipion Ricci, le promoteur du synode.

Les conflits en Espagne

Des conflits similaires surgissent en Espagne. L'Eglise de ce pays a mal reçu le bref de 1757, et c'est seulement en 1782 que l'Inquisition en impose l'acceptation. Les traductions espagnoles accompagnées d'explications sont autorisées grâce aux Inquisiteurs généraux D. Felipe Bertran et D.A. Rubin de Zevallos, qui modifient les règles ultra-restrictives de l'*Indice* espagnol en les ramenant aux termes du décret de 1757. En conséquence, paraît une *Historia dogmatica de la leccion de la Sagrada Escritura en lenguas vulgares*, du D^r Villanueva ; et, à Valence, une traduction en castillan de la Bible est due au P. Felipe Scio de San Miguel. Le docteur Villanueva et le P. Scio de San Miguel ne sont pas sans répondant : Villanueva est « calificador del Santo Oficio, capellan doctoral de S.M. en la Real Capilla de la Encarnacion », « qualificateur du Saint-Office, chapelain doctoral de S.M. en la Chapelle Royale de l'Incarnation », et le P. Scio est précepteur de l'Infant et de la princesse du Brésil. L'entreprise dispose donc d'appuis solides.

Pourtant, comme en Italie, beaucoup d'esprits ne voient dans les nouvelles dispositions du bref de 1757 qu'une « tolérance » et ici encore un fort courant d'opposants se maintient. En 1793, le P. Scio et le Dr Villanueva sont attaqués avec la dernière violence par un inconnu qui se cache sous le pseudonyme de D. Guillermo Diaz Luzeredi (*Cartas...*, p. xix) pour publier les *Descuidos del Dr. D. Joaquin Lorenzo Villanueva [...] en su obra « De la leccion de la Sagrada Escritura en lenguas vulgares » demostrados por el Sr D. G. D. Luzeredi* (Pamplona, 1793). L'auteur reprend toute l'argumentation développée au XVII^e siècle en France contre les traductions, et reprise en Italie dans les vingt dernières années contre les traductions de Mar-

tini ou des jansénistes ; le tout est aggravé de l'accusation de vouloir transporter en Espagne les troubles nés de l'*Unigenitus* et renouvelés alors en Italie après le synode de Pistoia.

Ils semblent imposer à chaque fidèle l'obligation de lire indistinctement ces versions, quelles qu'elles soient ; ce qui se donne à entendre dans les propositions du P. Quesnel, ce que chacun reconnaîtra à la simple lecture et au sens qu'elles présentent (*Descuidos* de D. Luzeredi).

A cette attaque qui reprend les griefs les plus traditionnels, Villanueva et le P. Scio répondent de conserve dans les *Cartas ecclesiasticas de D. Joaquin Lorenzo Villanueva al Doctor G. Guillermo Diaz Luzeredi, en defensa de las leyes que autorizan ahora al pueblo para que lea en su lengua la Sagrada Escritura. Va al principio una carta del Rmo P. Felipe Scio de San Miguel, Maestro del Principe nuestro Señor, a este mismo proposito* (Madrid, imprenta real, 1794).

L'ouvrage s'ouvre par une censure portée au nom de l'Inquisiteur général contre « las negras calumnias », « les noires calomnies » de Luzeredi ; les inquisiteurs louent la traduction de Scio et « las notas oportunitimas deducidas de los santos Padres y teólogos expositivos », « les notes très opportunes tirées des saints Pères et des maîtres en théologie positive » ; ils rappellent que le D^r Villanueva a toujours manifesté les « respeto y sumision », respect et soumission, « au Saint Tribunal de l'Inquisition et à toutes les lois ecclésiastiques ». Les approbateurs se gardent bien d'entrer dans la discussion sur la traduction à l'égard des versions en langue vernaculaire ; ils s'en tiennent à l'aspect juridique et soulignent que le P. Scio respecte parfaitement la loi actuelle de l'Eglise, et c'est plutôt son dénonciateur, le Dr Luzeredi, qui donne à croire aux fidèles qu'en approuvant les autres traductions données depuis 1757, les évêques, l'Inquisition et le pape lui-même auraient voulu tromper les peuples.

Après ce recours aux arguments juridiques appuyés sur le bref de Benoît XIV, une lettre du P. Scio rappelle les termes du décret de 1757 (lettre p. xxix-xlvi en date du 18 février 1794) et surtout les termes mêmes du bref dans lequel Pie VI félicite Antonio Martini pour sa traduction italienne : les lettres divines « sunt fontes uberrimi, qui CUIQUE patere debent ad hauriendam et morum et doctrinae sanctitatem » ; « elles sont

des sources très fécondes, qui doivent s'ouvrir à chacun pour puiser la sainteté des mœurs et de la doctrine » ; entreprise dans laquelle A. Martini « ne s'est pas écarté des lois de la congrégation de l'Index, ni de la Constitution qu'a promulguée sur ce sujet Benoît XIV ». On note enfin que, sur le fond même des choses et sur la question de la légitimité de l'accès des laïcs aux traductions, une seule *carta* suffit, la dernière (*carta XXX*, p. 225 *sq.*). Il est manifeste que le combat est désormais politique plus que théologique ou ecclésiologique.

Cette analyse rapide permet de soupçonner les deux camps qui s'expriment ainsi : d'un côté la masse des clercs et les fidèles d'une Eglise attachée à la transmission plutôt orale de la foi, et traditionaliste, hostile à l'accès aux traductions ; de l'autre, les représentants haut placés des idées nouvelles, qui ne peuvent, vu leur statut, être directement accusés de faire le lit de la Révolution mais qui le sont indirectement par le biais des accusations de jansénisme et de quesnellisme. Tout cela sera balayé par l'invasion française et la suppression provisoire de l'Inquisition. Mais ce petit conflit est représentatif du sens que peut prendre, en pays encore baroque, la lecture de la Bible en langue vernaculaire.

Ainsi les quarante années qui précèdent la Révolution voient dans le monde catholique à la fois une réelle libéralisation voulue par Benoît XIV et, du fait d'une part des réserves traditionnelles et, de l'autre, des provocations jansénistes dans les pays méditerranéens, un raidissement qui rend intenable la position des partisans des traductions. Les événements révolutionnaires confirment le malaise.

Après la Révolution : la reprise du conflit sous des formes nouvelles

Sous l'Empire, il n'est pratiquement pas publié de traductions bibliques, même du Nouveau Testament. La question est en revanche à nouveau soulevée sous la Restauration, mais selon des perspectives nouvelles et très polémiques dues à l'apparition des Sociétés bibliques, qui multiplient la diffusion des traductions. Je ne ferai qu'une allusion à ces conflits à partir de quelques éditions destinées aux pays méditerranéens.

L'offensive des Sociétés bibliques est concertée, et la même année 1823 voit paraître à Paris, chez J. Smith, la traduction en espagnol *et* en italien, des *Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste et Isaïe* selon la Vulgate latine ; comme l'indiquent les pages de titre, les traductions sont, pour l'espagnol celle du P. Scio, pour l'italien celle de Mgr Martini ; les années suivantes, c'est le reste de la Bible qui est ainsi publié, à Londres et à New York. Ces publications sont données à une époque où le retour au catholicisme se fait dans un esprit très tridentin dans son orientation baroque et ultramontaine, c'est-à-dire hostile aux traductions, et la papauté essaie de revenir *de facto*, sinon *de jure*, aux positions rigides d'avant le décret libérateur de Benoît XIV ; les Sociétés bibliques font l'objet d'une série de condamnations.

Comme on s'en doute, le fait que ce soit les Sociétés bibliques protestantes qui publient des traductions catholiques approuvées par le Saint-Siège place Rome dans une situation singulièrement fautive, et les protestants ne cessent de rappeler les termes du décret de 1757 et le bref laudateur de Pie VI. En France la situation est encore plus floue, puisque les Sociétés bibliques publient le texte de Sacy, ce qui renvoie aux jansénistes honnis. La question de l'accès aux traductions est ainsi, pour plus d'un siècle, posée dans un contexte mental trouble qui la rattache au jansénisme, au protestantisme et à la Révolution : la problématique en sera tributaire pour longtemps.

De ce survol, on peut conclure que la publication de la Bible en langue vernaculaire semble opposer deux tendances au sein de l'Eglise, l'une qui favorise la promotion du laïc face au clerc, dans les divers gallicanismes revendiquant l'autonomie ou l'indépendance face au Saint-Siège, et l'autre qui tente de préserver l'ancien idéal médiéval d'une chrétienté d'avant les nationalités, monde dans lequel le primat de la religion et du clerc est incontesté et s'exerce dans tous les domaines. Port-Royal joue un grand rôle en ce sens, et même, selon une autre hypothèse, il joue un rôle capital dans la question de l'attitude catholique face à l'invasion de la *prose imprimée*. Le triomphe de la prose imprimée, si net chez les port-royalistes, entraîne la dévaluation de la transmission de la foi par l'ouïe — *fides ex auditu* —. La lecture de la prose imprimée induit en effet entre écrivain et lecteur des relations nouvelles et crée un univers men-

tal entièrement différent de celui de la transmission orale (confession, direction, prédication). C'est dans ces domaines nouveaux et difficiles que Port-Royal et le jansénisme se trouvent être aux sources éloignées de la Révolution française.

NOTE

(1) On pourra se reporter à nos articles « Voltaire et Dom Calmet, ou les malheurs du sens littéral », *Burlesque et formes parodiques*, Biblio 17, Papers on French 17th century literature, Paris Seattle Tübingen, 1987, p. 481-489 ; « Les traductions bibliques et liturgiques au XVII^e siècle comme lieu de surgissement de l'idée de nation », communication au colloque de l'Université de Bourgogne sur *l'Idée de Nation* (nov. 1986) ; « La lecture de la Bible en français : un lieu d'affirmation et une arme pour les laïcistes doctrinaux (XVIII^e siècle) », *Revue des sciences philos. et théol.*, oct. 1988, p. 517-540 ; « La Faculté de théologie de Paris au XVII^e siècle : un lieu privilégié des conflits entre gallicans et ultramontains (1600-1720) », *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, t. X (à paraître).